

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par la société « Givaudan SA », du contrôle exclusif de la société « Eurofragance SLU », à travers l'acquisition de 70% de son capital social et des droits de vote y afférents

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par la partie notifiante, qui en est seule responsable. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur** : la société « Givaudan SA » ;
- **La cible** : la société « Eurofragance SLU » ;

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Fabrication et fourniture de parfums.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 03 août 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise par la société « Givaudan SA », du contrôle exclusif de la société « Eurofragance SLU », à travers l'acquisition de 70% de son capital social et des droits de vote y afférents.

« Givaudan SA » est une société anonyme de droit suisse, inscrite au Registre du commerce du Canton de Genève sous l'identifiant IDE CHE-100.284.341, dont le siège social est situé au Chemin de la Parfumerie 5, Vernier 1214, en Suisse. Givaudan est un fabricant et fournisseur mondial de produits parfumés et aromatiques pour les industries alimentaire, des boissons et des biens de consommation.

« Eurofragance SLU » est une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit espagnol, inscrite au Registre du Commerce de Barcelone sous le Volume / IRUS 1000329775692, page 0, feuille B-3857, dont le siège social est situé à Plaza de la Verneda 3, 08191, Rubí, Barcelone (Espagne). « Eurofragance SLU » est un fabricant et fournisseur de parfums fondé en 1990.

Fait à Rabat, le 23 juillet 2026